



PRÉFET DE LOIR-ET-CHER

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Blois, le 30 octobre 2020

Selles-sur-Cher : occupation d'un terrain privé par les gens du voyage

Depuis le 16 octobre dernier, des gens du voyage occupent un terrain privé sur la commune.

La commune de Selles-sur-Cher dispose d'une aire d'accueil pour les gens du voyage. Bien que prévue pour une durée de mise à disposition de trois mois maximum, le terrain est occupé à l'année par une famille issue de la communauté des gens du voyage.

Aussi, une autre famille de gens du voyage s'est installée sur le terrain privé de l'ancien supermarché Colruyt sur la commune depuis le 16 octobre dernier. 12 caravanes sont présentes sur les lieux.

Dans le cadre de stationnement illicite de résidences mobiles en dehors des aires d'accueil aménagées, deux procédures peuvent être enclenchées indépendamment, l'une judiciaire, l'autre administrative. Le propriétaire d'un terrain occupé illégalement peut déposer plainte auprès des services de police ou de gendarmerie, ce qui permet d'enclencher une procédure judiciaire.

En parallèle, en cas de violation de l'arrêté du Maire interdisant le stationnement des résidences mobiles en dehors des aires d'accueil aménagées, le préfet peut être saisi à la demande du Maire ou du propriétaire des lieux.

Le propriétaire a fait constater la présence sans autorisation de cette famille sur son terrain par un huissier le 19 octobre 2020.

Toutefois, le Président du tribunal n'a pas été saisi en référé par le propriétaire afin de faire procéder à l'évacuation de la famille de gens du voyage concernée.

Le Préfet de Loir-et-Cher n'a été saisi que le 29 octobre d'une demande de mise en demeure de quitter des lieux et seulement à la demande du propriétaire du terrain illégalement occupé.

La mairie de Selles-sur-Cher n'a effectué à ce jour aucune demande en ce sens.

Afin de veiller à la sécurité des lieux, des agents de la Gendarmerie effectuent des patrouilles plusieurs fois par jour.

Contacts presse

Service départemental de la communication interministérielle
02.54.81.55.80 – 02.54.81.55.82 | pref-communication@loir-et-cher.gouv.fr
www.loir-et-cher.gouv.fr | @prefet41